



QUESTIONS DIVERSES

CAPD du 2 mai 2017

FORMATION CONTINUE

- **Les enseignants de la circonscription de Combs-la-Ville ont eu la « deuxième journée de pré-rentrée » à effectuer le mercredi 19 avril 2017 :**
 - **Comment se fait-il que les enseignants n'aient été prévenus que le jeudi d'avant les vacances ?**
 - **Comment se fait-il que les thématiques choisies par Madame la Rectrice aient été changées ?**

Réponse de l'IA : l'IEN reconnaît que les communications ont été faites tardivement à cause de l'engagement des formateurs locaux. Concernant la thématique, il y avait latitude à la modifier...

Notre remarque : Est-ce la peine que Madame la Rectrice envoie des informations et des priorités en novembre pour une telle application ? Nous avons fait la demande que ce temps soit laissé à la discrétion des équipes, cela aurait évité de tels dérives...

- **Cette situation est analogue sur la circonscription de Pontault-Combault où les enseignants n'ont été avertis qu'une semaine avant de la date de cette « seconde journée de pré-rentrée ». Il n'est pas concevable que nos collègues soient avertis si tardivement.**

Réponse de l'IA : l'IEN reconnaît avoir eu des problèmes de communication pour la même raison.

- **Nous souhaitons que vous nous communiquiez le bilan de l'utilisation des BD formation continue.**

Réponse de l'IA : De septembre à décembre 2016, il y avait 1 924 journées possibles d'utilisation des BD FC. 1 833 journées ont eu lieu (stage directeur, UPE2A, REP, PDMQDC, etc...).

Depuis le mois de janvier, tous les stages sont annulés à cause des difficultés de remplacement. Madame la Secrétaire générale nous informe que le taux d'absence des PE en classe tourne autour de 10 % depuis janvier (même taux que le reste de la France). Les stagiaires sont à 4 % et les remplaçants autour de 15 %. C'est une tendance nationale.

Il n'est pas prévu de refonte ZIL/BD pour l'instant, malgré la circulaire et les annonces de Madame la Ministre.

Notre remarque : Nous demandons depuis plusieurs années déjà une augmentation substantielle du nombre de remplaçants à hauteur de 10 %. Ce n'est pas pour rien ! Concernant les pourcentages différents entre les types de poste, l'âge, la féminisation sont des facteurs explicatifs (les absences comprennent congés maternité et maladie). Nous demandons une analyse approfondi de ces taux car ils peuvent être également liés à de la souffrance au travail (absence plus importante en REP par exemple).

FORMATION INITIALE

- **Quels seront les sites de formation pour les EFS l'an prochain ? Quelle est l'organisation retenue pour les différentes vagues ?**

Réponse de l'IA : Les sites de formation seront Sénart (360 EFS) et Torcy (240 EFS). L'organisation en vague lundi/mardi et jeudi/vendredi est maintenue pour l'année prochaine.

Notre remarque : Lors du conseil de l'ESPE, Madame MARIN, directrice de l'ESPE de l'Académie de Créteil, émettait des doutes sur le fait que l'ESPE puisse avoir un site à Sénart en septembre 2017 (volonté de l'IUT de récupérer le tout et fin d'un bail de trois ans). Notre IEN-A promet que le déménagement est prévu et que les locaux seront disponibles... A suivre...

- **Gestion des écoles avec des EFS :**
 - **Nous souhaitons que les postes bloqués pour des EFS soient identifiés lors du placement en circonscription.**
 - **Vous avez décidé de bloquer plusieurs postes dans la même école. Quelle organisation anticipez-vous pour la poursuite du service public d'éducation les mercredis matins ?**

Réponse de l'IA : Les postes bloqués seront identifiés. Il n'y aura pas d'étudiant en doublon le mercredi, M. Morin et M. Bardeau travaillent déjà dessus pour l'année prochaine.

Notre remarque : Il est nécessaire que lors du placement en circonscription, les MAD, TRS et Tit DEP puissent choisir leur poste en toute connaissance de la situation. Compléter deux stagiaires, ou des titulaires n'a pas la même incidence.

- **Plusieurs NT2 de la circonscription de Claye-Souilly ont reçu une visite conseil de l'IEN. Ce dernier annonce maintenant une deuxième visite au regard des nouveaux documents officiels lui ayant été communiqués. N'est-il pas possible d'utiliser les observations faites lors de cette première visite afin de remplir ce document ?**

Réponse de l'IA : Il s'agit d'une incompréhension. Un support de visite des NT2 a été construit. Ce sera réglé localement il n'y aura pas de deuxième visite.

- **Suite à nos échanges lors des CAPD précédentes, vous nous aviez annoncé que chaque EFS en faisant la demande aurait une évaluation chiffrée de leur remboursement des frais de déplacement selon le décret du 3 juillet 2006. Quelle réponse leur avez-vous apportée ?**

Réponse de l'IA : L'administration va enfin effectuer les calculs. Le calcul kilométrique sera fait à partir d'un remboursement du tarif SNCF. Par exemple, un stagiaire en poste à La Ferté aura un calcul sur la base La Ferté – Lieusaint. Madame la SG : « On ne parle pas de la faisabilité, mais d'un simple calcul. »

Notre remarque : L'utilisation des transports en commun n'est pas adaptée pour un déplacement à l'intérieur de notre département. Affaire à suivre, nous ne laisserons pas l'administration faire des économies sur le dos des stagiaires...

RELATIONS COLLÈGUES ET HIÉRARCHIE

- Dans le cadre du protocole PPCR, comme nous vous l'avons demandé dans notre courrier du 13 janvier 2017, certains enseignants devraient être inspectés prioritairement dans le cadre de l'accélération de carrière pour accéder aux échelons 7 et 9. Où en est-on de ces inspections ?

Réponse de l'IA : Les IEN ont reçu les listes des personnels éligibles à l'accélération de carrière (6^{ème} et 8^{ème} échelon depuis un an).

Notre remarque : A la vue des remontées des collègues, nous constatons que les IEN ne semblent pas tous très au fait de ces listes et des modalités d'inspection.

DIRECTION

- **Nous vous avons interpellée à plusieurs reprises pour des problèmes de conflits dans les écoles. De nombreux dossiers sont encore en suspens. Nous souhaitons qu'une date soit fixée pour que des réponses soient données afin que les engagements pris par M. Morin soient tenus.**

Réponse de l'IA : reste deux situations en cours... Des décisions seront prises cette semaine...

Notre remarque : Nous constatons des oublis de situation. Des collègues ont demandé une audience et n'ont à ce jour pas de rendez-vous fixé.

- **Simplification administrative : nous souhaitons que vous nous expliquiez en quoi les procédures AFFELNET 6ème et POURSUITE DE SCOLARITÉ ont été simplifiées cette année en Seine-et-Marne.**

Réponse de l'IA : la situation est nationale...

Notre remarque : Que la situation soit nationale ou départementale ne change rien pour les collègues qui doivent au quotidien suivre les procédures et se débrouiller avec les manques de clarté de ces dernières. Quid des centaines de collègues de CM2 qui donnent des documents AFFELNET renvoyant à des annexes vides ?

- **Où en êtes-vous de la décharge des directions de moins de 4 classes ?**

Réponse de l'IA : 1 000 journées ont été assurées, reste 690. Nous n'avons pas de visibilité sur notre capacité à pouvoir donner ces temps de décharge d'ici à la fin de l'année scolaire. Le travail mené actuellement pour la rentrée 2017 serait de regrouper toutes les directions de M4 classes par zone, de constituer une association de service pour toutes ces décharges. Cela représenterait 17 postes au total. L'association de service serait proposée au Placement.

Notre remarque : Nous avons fait cette proposition au cours des groupes de travail (GT) sur la circulaire mouvement dès le premier trimestre. Nous sommes heureux que ces propositions soient enfin retenues. Avec une décision plus anticipée, ces décharges auraient pu être effectives dès cette année.

- **La sous-préfecture de Torcy demande aux pères qui sollicitent un titre de séjour « parent d'enfant français », lorsqu'ils ne peuvent justifier du versement d'une pension alimentaire, une attestation du directeur d'école prouvant qu'ils s'occupent bien de leur enfant et participent à la vie et**

l'éducation de celui-ci. Comment la DSDEN prévoit-elle d'indiquer aux directeurs d'école la réponse à apporter à de telles demandes ?

Réponse de l'IA : Pour cette demande comme pour toutes les autres, il ne faut pas répondre. Seul un juge sur réquisition peut demander des éléments sur les parents (dans ce cas la réquisition est transmise par la police ou la gendarmerie nationale). Les enseignants ne doivent fournir aucune information en dehors de ces éléments. Il ne s'agit pas d'un certificat de scolarité ou d'assiduité qui peut être édité à la demande des familles. La règle est de pas faire d'écrit...

REMPACEMENT

- **La nouvelle circulaire "Amélioration du dispositif de remplacement" (circulaire n° 2017-050 du 15-3-2017) prévoit entre autres l'élaboration d'une charte d'information à l'attention des parents d'élèves qui doit permettre de définir un processus clair d'information par le directeur, en lien avec les services départementaux de gestion du remplacement. Cette circulaire précise en annexe 4 que :**
 - les services départementaux mettent tout en œuvre pour mobiliser dans les meilleurs délais un remplaçant et communiquer rapidement avec le directeur ;
 - les parents sont informés de l'absence d'un enseignant par la direction de l'école par le biais du cahier de liaison ;
 - dans la mesure du possible, cette information a vocation à préciser :
 - le nom de l'enseignant absent et la classe concernée ;
 - les modalités de prise en charge immédiate des élèves ;
 - les modalités du remplacement mobilisable ou mobilisé ;
 - la date à partir de laquelle sera mise en place une solution de remplacement;
 - le nom du ou des remplaçants.

Quelles sont les modalités de mise en œuvre de ces dispositions en Seine-et-Marne ? Le plus souvent, les directeurs ne sont informés de la mobilisation d'un remplaçant que quand celui-ci arrive, ou pas, à l'école ces derniers temps...

Réponse de l'IA : La circulaire prévoit une communication vers les écoles. Un travail sera fait avec les IEN.

Notre remarque : Nous ne pourrions accueillir que positivement une application permettant enfin aux collègues et aux familles de savoir si les élèves seront mis en situation d'apprentissage !

CARRIERE

- **Mouvement :** Plusieurs collègues du département exercent un intérim de direction depuis plusieurs années et sont inscrits sur la liste d'aptitude de direction. La circulaire départementale ne prévoit de comptabiliser que les années de direction à titre définitif dans le barème du mouvement. Nous souhaitons que l'engagement de ces collègues soit reconnu lors du mouvement.

Réponse de l'IA : Nous allons y réfléchir...

Notre remarque : Rajouter quelques points à plusieurs collègues nécessiterait quelques minutes pour les personnels administratifs et ne coûte rien à notre administration. Est-ce là la reconnaissance de l'engagement de ces collègues prenant en charge une direction à la demande de leur IEN ?

- **PPCR** : nous souhaitons connaître les consignes données pour anticiper sur la mise en place du futur cadre de promotion (accélération de carrière, hors-classe, classe exceptionnelle, etc.)

Réponse de l'IA : Actuellement pas de circulaire, pas de consignes ministérielles...

- **Certification Complémentaire Français Langue Seconde**. Les résultats académiques du CCFLS ont été publiés. Il apparaît qu'un nombre restreint de collègues de notre département a réussi cette certification. Que comptez-vous mettre en place pour aider nos collègues à améliorer la réussite à cette certification?

Quel accompagnement pour les collègues non retenus ?

Réponse de l'IA : Reconduction du dispositif CASNAV-Mme Bruno (IEN chargée du dossier). 30h de formation dont 6 sur le tps scolaire. 12h supplémentaires (en plus du 30h est proposé. Certains enseignants s'inscrivent sans avoir aucune idée de l'enseignement des élèves allophones. Un dispositif de 30h sur tps scolaire (débuter en UPE2A) et 30 h (enseigner en UPE2A). Refus que les 18h d'animations pédagogiques soient décomptées.

- **Détachement** : plusieurs collègues ont déposé un recours suite au refus de détachement que vous avez prononcé. Nous souhaitons une audience pour échanger avec vous sur plusieurs situations individuelles.

Réponse de l'IA : Pas de réponse car l'IA n'est pas là... Pour l'instant l'avis de l'IA-DASEN n'est pas modifié. Les questions diverses sont arrivées tardivement.

Notre remarque : Nous regrettons l'absence de date pour une audience... Les questions diverses sont arrivées vendredi midi. Il aurait été possible depuis d'ouvrir un agenda...

- Conformément à la note de service n°2017-042 du 28/02/2017 exposant les modalités de mise en place du corps des psychologues scolaires, nous vous demandons :

- les personnels concernés (PE psy en poste et ceux susceptibles de demander un détachement à partir de 2018) ;
- les modalités d'information des personnels ;
- la liste à terme des détachés et des intégrés dans le nouveau corps.

La date butoir pour le droit d'option est le **31 mai 2017**. Nous souhaitons connaître le référent de l'administration missionné pour répondre à nos collègues.

Réponse de l'IA : Tous les personnels ont été destinataires d'un courrier. Les référents sont Mme CHAILLOU (retraite), et Mme BLETON (droit d'option).

Il y a 96 personnes actuellement Psy (2 instituteurs demandant l'intégration dans le corps des PE, 46 PE précédemment instituteurs, 48 PE sans carrière d'instituteur).

Actuellement 11 réponses ont été reçues : 7 détachements et 4 intégrations.

Sans réponse des intéressés au 31 mai, le détachement pendant un an sera prononcé.

Ce nouveau corps sera à gestion académique. Cela signifie que :

- Pour tous, le mouvement sera académique, géré en CAPA.
- Pour les détachés :
 - il y aura une double gestion administrative (paye par le rectorat, gestion de la carrière par la DSDEN). Pour éviter des difficultés de

rémunération lors de la bascule, ils seront gérés en début d'année scolaire par la DSDEN.

- *Ils ne seront plus titulaires de leur poste et ne pourront pas participer au mouvement dans le corps d'accueil. Ils ne pourront obtenir un poste qu'une fois que les Psy de l'EN (intégrés) auront eu leur affectation.*
- *Pour ceux qui choisissent l'intégration :*
 - *La gestion sera entièrement rectorale.*
- *Pour tous , le mouvement sera académique, géré en CAPA.*

Notre remarque : Nous organisons une RIS le 15 mai à destination des psychologues et nous espérons que l'administration permettra la présence du plus grand nombre.

DIVERS

- **Gestion des élèves hautement perturbateurs : quels pôles de circonscription ont une réalité effective? N'y a-t-il pas de besoins dans les autres circonscriptions ? L'absence de départ en formation option G nous interroge sur la pérennité de ce dispositif.**

Réponse de l'IA : *toutes les circonscriptions ont un pôle car un ERDC... IL y a une inflexion dans le CAPPEI sur ces problématiques*

Notre remarque : *Si toutes les circonscriptions ont un pôle, toutes ne l'ont pas réuni. Ces différences de traitement se font au détriment des apprentissages, de la sécurité et santé des élèves et des enseignants !*